

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DES CORDELIERS "LA GOURMANDINE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le code de la route

Vu l'article 610-5 du code pénal,

Vu la demande écrite de Madame LEGRAND Céline pour le compte de « LA GOURMANDINE » rue des Cordeliers en date du 16 avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée de l'installation de la terrasse de l'établissement « LA GOURMANDINE » sis rue des Cordeliers à Pont-Audemer.

ARRÊTE

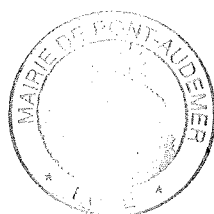
Article 1 : Madame LEGRAND Céline est autorisée à neutraliser les deux places de stationnement devant l'établissement « LA GOURMANDINE » sis rue des Cordeliers à Pont-Audemer, afin de procéder à l'installation de la terrasse, le **vendredi 18 avril 2025**, de 14 heures à 18 heures.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le **jeudi 17 avril 2025**, pour la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires, Madame LEGRAND Céline sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.



Fait à Pont-Audemer, le 29 avril 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux



Richard DUCLOS